



### 👉 A retenir

- ➡ Cette formation est destinée aux administrateurs nationaux, régionaux et départementaux des Communes forestières
- ➡ Elle se tiendra le 6 décembre 2023 de 8h30 à 17h00 à Paris 7ème, salle de réunion de la FNCOFOR 3 rue du général Bertrand
- ➡ Pour une bonne qualité des échanges, la formation sera limitée à 15 personnes
- ➡ Inscription ouverte jusqu'au 20 novembre 2023
- ➡ Cette formation est réalisée dans le cadre du DIFE (droit individuel à la formation des élus) : Isabelle Vergne (06 78 57 34 98) vous accompagnera dans la mobilisation de votre DIFE.
- ➡ Afin de faciliter la progression de la formation, merci de concentrer vos interventions sous forme de questions ou de témoignages courts
- ➡ Venez avec les questions que l'on vous pose sur le Régime forestier (soumission/distraktion/compensation ; mise en œuvre

## PROGRAMME

**6 décembre 2023 de 8h30 à 16h00**

8h30 - 9h15 :

**Introduction et présentation du programme et des objectifs**

Animation par Alain LESTURGEZ, FNCOFOR

Accueil,

Présentation des objectifs et de l'ordre du jour de la formation

*Positionnement par gommettes :*

1. *Quelle est la situation à laquelle vous êtes confronté dans votre région concernant le Régime forestier : demande de bénéficier du Régime forestier, demande de s'extraire du Régime forestier ? Autre ?*
2. *Charte de la forêt communale : en avez-vous connaissance ?*

- 9h15 – 10h00 **Le Régime forestier : c'est quoi ?**  
Intervention de Alain LESTURGEZ  
L'historique du Régime forestier  
Le régime forestier, par les codes (forestier, environnement)  
La forêt publique, un espace 'spécial' protégé par le Régime forestier  
*Méthode pédagogique : questionnement préalable : Qu'est-ce pour vous que le régime forestier ? puis apports théoriques*
- 10h00 – 10h15 **PAUSE**
- 10h15 – 11h40 **La mise en œuvre du Régime forestier**  
Interventions Yves DUCOS, ONF et Alain LESTURGEZ, FNCOFOR  
Le Régime forestier : quels apports pour la commune  
La Charte de la forêt communale pour cerner le rôle l'ONF dans le cadre du Régime forestier et le distinguer de la partie contractuelle de l'action de l'ONF  
Liens entre les questions que se posent les communes et la charte de la forêt communale  
*Méthode pédagogique : Apport théorique avec une double approche : celle des Communes forestières et celle de l'ONF, réflexion autour de la mise en oeuvre et échanges autour des situations rencontrées en tant qu'administrateur.*
- 11h40 – 12h00 **Etude de cas 1 présentée par un élu et échange.**  
Intervention d'Yves DUCOS (ONF) et d'Alain LESTURGEZ (FNCOFOR)  
Cas 1 (présenté en 5 mn par un élu) : un élu veut faire entrer sa forêt au Régime forestier. L'Etat donne un avis défavorable.  
*Méthode pédagogique : témoignage d'un élu, échanges autour de situations vécues par les participants, position de l'ONF (Yves DUCOS) et position de la FNCOFOR (Alain LESTURGEZ).*
- 12h00– 14h00 **REPAS**
- 14h00 – 14h20 **Etude de cas 2 présentée par un élu et échange**  
Animation d'ALAIN LESTURGEZ  
Cas 2 (présenté en 5 mn par un élu) : un administrateur incite une commune à faire rentrer la forêt au Régime forestier.  
*Même méthode pédagogique.*
- 14h20 – 14h40 **Etude de cas 3 présentée par un élu et échange**  
Animation d'ALAIN LESTURGEZ  
Cas 3 (présenté en 5 mn par un élu) : La commune voudrait soustraire une partie de ces forêts du Régime forestier  
*Même méthode pédagogique.*

14h40 – 15h45	<p><b>Enjeux relevés dans la convention FNCOFOR-ONF 2022- 2025 qui concernent le Régime forestiers</b></p> <p>Intervention d'Yves DUCOS et Alain LESTURGEZ</p> <p>Présentation de la convention FNCOFOR-ONF 2022-2026</p> <p>Etude des points concernant le Régime forestier qui sont relevés dans la convention FNCOFOR-ONF 2022-2025 et analyse des enjeux</p> <p><i>Méthode pédagogique : Présentation des chapitres de la convention FNCOFOR-ONF 2022-2025 et échange autour des points en lien avec le régime forestier</i></p>
15h45 - 16h00	<b>Conclusion/Evaluation</b>

## INFORMATIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION

### Organisme de formation

---

IFFC – Institut de formation forestière communale, organisme de formation de la Fédération nationale des Communes forestières

### Lieu de la formation

---

Salle de réunion de la FNCOFOR, 3 rue du général Bertrand 75007 PARIS

### Contact

---

Isabelle VERGNE, chargée de mission formation IFFC

[isabelle.vergne@communesforestieres.org](mailto:isabelle.vergne@communesforestieres.org) , 06 78 57 34 98

*☞ Contacter Isabelle Vergne, pour toute question relative à cette formation, à votre inscription DIFE ou à son accès aux personnes en situation de handicap.*

### Date et horaires

---

Le 6 décembre 2023, de 8h30 à 17h00

### Durée

---

6 h30 de formation, en présentiel

### Coût pour le stagiaire

---

Coût : 250 € par personne pour les 6 heures de formation

Cette formation est accessible sur mobilisation de votre droit individuel à la formation élu (DIFE). La mobilisation du DIFE relève d'une démarche personnelle de votre part.

Dans ce cadre, la formation et les frais de déplacement seront pris en charge, pour partie par le DIFE et le complément par l'IFFC qui est l'organisme de formation de la FNCOFOR. Vous serez cependant amené à avancer les frais (transport, hébergement, repas)

Isabelle Vergne vous accompagnera dans vos démarches sur la plateforme <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/compte-elu> qui gère le DIFE.

## Objectif général

Défendre les apports du Régime forestier face à des adhérents, des partenaires ou des instances et identifier les enjeux autour des questions en suspens

## Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'/de :

- Identifier la notion de Régime forestier
- Cerner les apports du Régime forestier
- Repérer les réponses apportées par la charte de la forêt communale et les enjeux autour des questions en suspens dans la convention ONF-FNCOFOR

## Evaluation de la formation

La formation fera l'objet d'une évaluation à chaud par le stagiaire.

## Attestation :

Une attestation de formation sera remise à chaque participant.

## Formateurs

**Alain LESTURGEZ**, directeur FNCOFOR. Il a négocié - avec les administrateurs et pour les Communes forestières – en 2018 la charte de la forêt communale et actuellement la convention ONF-Communes forestières qui comprend un grand pan sur le Régime forestier. Ancien responsable et animateur de formation, il intervient aujourd'hui dans des réunions d'information tant auprès des élus qu'auprès des permanents du réseau.

**Yves DUCOS**, Directeur territorial Sud-ouest puis centre-ouest à l'ONF entre 2013 et 2017, il a été en charge de l'application du Régime forestier. Il est actuellement chef de l'inspection générale de l'ONF.

## Public visé :

Les administrateurs départementaux, nationaux et régionaux des Communes forestières

## Pré requis :

Ces formations sans prérequis supposent néanmoins une acculturation/sensibilisation à la thématique forestière

## Règlement intérieur, RGPD :

Disponible sur demande et sur [http://www.fncofor.fr/formations-proposees-institut-formation-forestiere-communale-iffc-5\\_3185.php](http://www.fncofor.fr/formations-proposees-institut-formation-forestiere-communale-iffc-5_3185.php)

## 📧 Pour s'inscrire :

Contactez directement Isabelle Vergne : [isabelle.vergne@communesforestieres.org](mailto:isabelle.vergne@communesforestieres.org)

🕒 Avant le 20 novembre 2022 afin de pouvoir bénéficier du DIFE. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

👤 Isabelle Vergne vous accompagnera dans vos démarches pour mobiliser votre DIFE pour cette formation

En cas d'annulation par l'IFFC, les personnes invitées seront informées par mail ou par téléphone



@fncofor



Fédération nationale des  
Communes forestières

IFFC / FNCOFOR

13 rue du Général Bertrand - 75007 Paris

01 45 64 47 98

[federation@communesforestieres.org](mailto:federation@communesforestieres.org)